

Déclaration de conformité UE

N° de document / mois. Année : DOC03132300-0003 / 26.11.2025

Pour le produit désigné ci-après

- Nom du produit :

PLENTICORE plus 3.0, 4.2, 5.5, 7.0, 8.5, 10 G2

nous déclarons par la présente, qu'il est conforme aux exigences essentielles énoncées dans la législation d'harmonisation désignée ci-après :

- Directive 2014/53/UE - Directive sur les équipements hertziens (JO L 153 du 22.05.2014, p. 62)
- Directive 2011/65/UE - Directive RoHS (JO L 174 du 01.07.2011, p. 88)

L'annexe à la déclaration de conformité UE contient de plus amples informations sur le respect de ces directives. Cette déclaration s'applique à tous les exemplaires fabriqués selon les plans de fabrication correspondants, qui font partie intégrante de la documentation technique. La déclaration perd sa validité si une modification est apportée à l'appareil.

La présente déclaration est faite sous la responsabilité du fabricant ou de son mandataire par

KOSTAL Solar Electric GmbH
Hanferstraße 6, 79108 Fribourg-en-Brigau, Allemagne



KOSTAL Solar Electric GmbH
Hanferstraße 6
79108 Fribourg-en-Brigau
Tel.: 0761-4774410
Fax: 0761-4774411

Frank Henn
(Gérant de société)

Date : 26.11.2025



KOSTAL Solar Electric GmbH & Co. KG
Lange Eck 11, 58099 Hagen

i. V. Frank Greizer
(Responsable du département Développement)

L'annexe fait partie intégrante de la présente déclaration.

La présente déclaration certifie la conformité du produit à la législation d'harmonisation précitée, sans toutefois constituer une garantie concernant les propriétés.

Annexe à la déclaration de conformité UE

N° de document / mois. Année : DOC03132300-0003 / 26.11.2025

Pour le produit désigné ci-après

■ Nom du produit :

PLENTICORE plus 3.0, 4.2, 5.5, 7.0, 8.5, 10 G2

L'indication des normes harmonisées pertinentes qui ont été utilisées ou l'indication des spécifications pour lesquelles la conformité est déclarée :

Normes harmonisées relatives à la directive

- Directive sur les équipements hertziens - Article 3 (1) a)
 - EN 62109-1:2010
 - EN 62109-2:2011
 - EN 62311:2008
- Directive sur les équipements hertziens - Article 3 (1) b)
 - EN 61000-3-2:2014
 - EN 61000-3-3:2013
 - EN 61000-6-2:2005/AC:2005
 - EN 61000-6-3:2007/A1:2011/AC:2012
 - EN 301 489-1 V1.9.2 (2011-09)
 - ETSI EN 301 489-17 V3.3.1 (2024-09)
- Directive sur les équipements hertziens - Article 3 (2)
 - ETSI EN 300 328 V2.2.2 (2019)
- Directive sur les équipements hertziens - Article 3 (3)
 - EN 18031-1:2024
- Directive RoHS :
 - EN IEC 63000:2018

Autres documents normatifs ou spécifications techniques appliqués (non publiés au Journal officiel de l'UE) :

Normes non harmonisées relatives à la directive

- Directive sur les équipements hertziens - Article 3 (1) a)
 - EN 50663:2017
- Directive sur les équipements hertziens - Article 3 (1) b)
 - EN IEC 61000-6-2:2019
 - EN IEC 61000-6-3:2021
 - ETSI EN 301 489-1 V2.2.3 (2019-11)

La documentation technique d'accompagnement de la déclaration de conformité contient des informations supplémentaires sur le respect des références ci-dessus.